

Enquête sur le respect du nombre maximum d'élèves par groupe (EN 8-8.01)

Comme chaque année, le 15 octobre est la date butoir pour constater le respect des maximums d'élèves par groupe. Ces maximums s'appliquent à chacun des groupes d'élèves du secteur régulier, de l'adaptation scolaire, du cheminement particulier et des classes spécialisées. Ces règles font partie intégrante de nos conditions de travail. Il est de notre devoir de veiller à leur respect, et **votre participation est essentielle**.

Nous vous demandons donc de **remplir le formulaire ci-joint, d'y ajouter tous les documents requis** indiqués au bas du formulaire et de remettre le tout à votre délégué.e syndical.e **au plus tard le 2 novembre 2026**.

Il est impératif que chaque enseignant.e réponde à la présente enquête **en y inscrivant chacun de ses groupes, même ceux qui ne comportent aucun dépassement des maximums**. Ces renseignements nous permettront d'obtenir une vue d'ensemble des décisions prises par chaque direction d'école.

Le calcul du nombre d'élèves est effectué en tenant compte du nombre d'élèves physiquement présents dans chaque groupe et de la pondération reconnue aux élèves en raison d'un handicap ou d'une difficulté d'apprentissage ou d'adaptation.

En cas de dépassement du nombre maximal d'élèves prévu pour un groupe, **l'enseignant.e concerné.e a droit à une compensation monétaire**.

Le nombre d'élèves de chaque groupe à inscrire sur le formulaire est celui qui figure sur la **liste d'élèves Mozaïk datée du 15 octobre 2026 ou d'une date ultérieure**. Tout dépassement qui n'existe plus au 15 octobre ne peut donner lieu à une compensation.

À la suite de cette collecte de données, le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES) déposera un grief collectif en votre nom s'il constate que les règles de formation des groupes ne sont pas respectées.

Toute personne qui ne répond pas à l'enquête dans les délais prescrits ne pourra être incluse dans le grief collectif ni bénéficier d'un éventuel règlement.

Tout dossier incomplet, notamment en raison de l'absence des listes d'élèves Mozaïk de chaque groupe ou des listes des élèves identifiés, **ne pourra être traité**.

Il est du devoir de chacun.e de participer à cette enquête, même si certains groupes ne sont pas en dépassement, ne serait-ce que par solidarité envers ses consœurs et confrères.

Merci de votre collaboration!

L'équipe syndicale

Moyennes et maximums d'élèves par groupe		
	Moyennes	Maximums
1^{re} secondaire	26	28
2^e secondaire	27	29
Deuxième cycle	30	32